

COMMUNE D'AUMERVAL – 62550

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton de Saint-Pol-sur-Ternoise

ARRETE DU MAIRE du 19/08/2021

RALLYE DU BETHUNOIS Epreuve « Les Quatre Bois »

- Nous, Maire de la commune d'Aumerval ;
- Vu le Code des Communes sur l'organisation de la Police Municipale ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu l'épreuve « Les Quatre Bois » organisée à l'occasion du 44^{ém}e RALLYE DU BETHUNOIS le 11 septembre 2021 de 08h00 à 21h00.
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des dispositions en vue d'assurer la sécurité des concurrents de l'épreuve et de prévenir les accidents;

Arrêtons

Article 1 :

A l'occasion de l'épreuve « Les Quatre Bois » organisée à l'occasion du RALLYE LE BETHUNOIS, le 11 septembre 2021 de 08h00 à 21h00.

La circulation et le stationnement de tous les véhicules de tous genres ainsi que l'accès du public seront strictement interdits sur l'ensemble de la commune.

Article 2 : L'accès du public sera autorisé dans le village, à 2 points bien spécifique.

Article 3 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 4 : La signalisation et la protection de l'épreuve est sous la responsabilité de l'organisation du RALLYE LE BETHUNOIS

Article 5 : Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Heuchin est chargé chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet pour son contrôle.



Le Maire
DANY DELERUE

P.O.
Le 1^{er} adjoint, François Couvreur